

## **B. Relatives au Programme**

### **2.14 Renforcer le recours de l'UICN à ses Commissions**

EXPRIMANT SA GRATITUDE aux éminents experts et autres bénévoles du monde entier qui consacrent un nombre d'heures incalculable aux travaux de l'UICN, dans le cadre de ses Commissions;

CONSCIENT que pour être efficaces, les mesures de conservation de la nature et des ressources naturelles doivent bénéficier des plus récentes connaissances scientifiques disponibles;

EXPRIMANT SES REMERCIEMENTS pour les évaluations indépendantes des Commissions entreprises par le Conseil depuis la 1ère Session du Congrès mondial de la nature (Montréal, 1996);

NOTANT que le Secrétariat de l'UICN doit pouvoir compter sur de vastes compétences professionnelles déployées de façon à compléter et faciliter le travail de chaque Commission et à y intégrer ses propres travaux plus efficacement;

SOUHAITANT renforcer l'action des Commissions en tant que composantes essentielles de l'UICN;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session:

1. RÉAFFIRME que les Commissions sont des partenaires essentiels pour la conception et la mise en œuvre du Programme global de l'UICN basé sur les connaissances.
2. DEMANDE au Directeur général:
  - a) d'étudier un moyen d'évaluer les nombreuses contributions, en temps et en compétences, apportées par les membres des Commissions à l'UICN, et de faire rapport à cet égard;
  - b) d'étudier, pas plus tard qu'en 2002, l'organisation bénévole des Commissions et de réseaux de connaissances comparables et, tenant compte des résultats de l'étude réalisée, de recommander au Conseil d'établir, au sein du Secrétariat, des systèmes d'appui et de coordination adéquats et de prendre d'autres mesures pertinentes pour consolider le travail bénévole des Commissions; et
  - c) de faire rapport à la 3e Session du Congrès mondial de la nature sur les mesures prises pour que la contribution bénévole des Commissions soit reconnue en tant qu'élément central permettant la mise en œuvre du Programme global et du Plan financier de l'Union.